



Délibération n° 2018-28
Conseil d'administration du 21 juin 2018

Objet : Approbation du rapport de contrôle interne du régime pour l'exercice 2017

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Vu l'article D.114-4-16 du code de la sécurité sociale, portant sur le rapport annuel de contrôle interne des organismes nationaux assurant la gestion d'un régime obligatoire de base,

Vu l'article 3.3.1 de la Convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 adoptée le 11 février 2015, portant sur le contrôle interne,

Vu l'article 70 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner tous les sujets à vocation financière,

Vu l'avis favorable de la commission des comptes élargie au bureau, dans sa séance du 24 mai 2018,

Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité approuve la transmission du rapport annuel de contrôle interne du régime pour l'exercice 2017, au ministère chargé de la sécurité sociale.

Bordeaux, le 21 juin 2018

Le secrétaire administratif du conseil

Michel Sargeac